



La **Banque Européenne d'Investissement** et la **Banque des Territoires** ont ouvert une **nouvelle ligne de financement de 500 M€**. Cette enveloppe s'adresse aux collectivités locales. Elle permettra de les aider à financer des projets de transition écologique de moins de 25 M€, en accordant des prêts à taux fixes. Ceux-ci peuvent concerner l'**efficacité énergétique des bâtiments** et la rénovation urbaine, les réseaux d'eau et d'assainissement, l'éducation, les **mobilités douces et les transports publics propres**.

[www.banquedesterritoires.fr](http://www.banquedesterritoires.fr) – [www.actu-environnement.com](http://www.actu-environnement.com) - 26/01/23

Dans une interview parue dans le **Journal du Dimanche (JDD)**, le **ministre de l'Économie, Bruno Le Maire** estime que **la réussite de la transition énergétique exige "60 à 70 Mds € supplémentaires par an"**. Si "*l'État peut en porter une partie*" en jouant un rôle de "*levier de l'investissement privé*", le ministre estime que les collectivités et les acteurs du privé doivent également se mobiliser. Pour être cohérent avec les objectifs de décarbonation de l'État, le ministre entend également **réduire les dépenses "brunes"** en s'attaquant aux avantages fiscaux favorisant les énergies fossiles (comme le Gazole Non Routier, GNR), dès le budget 2024.

[Les Echos](#) - 30/01/23

Un **premier comité de concertation national sur les ZFE-m** s'est déroulé le 12 janvier dernier. Coordonné par **Edouard Manini**, il se réunira tous les 6 mois afin de faciliter les échanges entre l'État, garant du dispositif au niveau national et les collectivités territoriales, qui mettent en œuvre les ZFE-m, en définissent les règles, ainsi que les véhicules concernés sur leur territoire. Il est également ouvert aux représentants des associations, des entreprises et des artisans ainsi qu'aux acteurs du transport routier.

[www.awem.fr](http://www.awem.fr) - 18/01/23

**MyZFE** est une application, mise à jour en temps réel, qui permet aux **gestionnaires de flotte automobile** de s'adapter aux **Zones à Faibles Émissions mobilité (ZFE-m)**. Cet outil a été développé par **Athlon**, spécialisé dans la location longue durée de véhicules. Il permet d'identifier les restrictions de circulation associées aux ZFE-m (véhicules autorisés et exclus, dates d'application, zones concernées). Les fiches des agglomérations concernées sont téléchargeables au format PDF et peuvent être facilement transmises aux collaborateurs. De son côté l'**Ademe** a publié un **guide pratique d'aide à l'élaboration et la mise en œuvre des ZFE-m**, destiné aux collectivités. L'ensemble de la démarche est expliquée en rappelant les obligations des collectivités et les objectifs auxquels répond la mise en place d'une ZFE-m, les modalités et le calendrier de déploiement, ainsi que le périmètre. L'accompagnement des particuliers et des professionnels concernés est également abordé, notamment à travers l'évocation des **dérogations et des aides mobilisables**.

► Téléchargez le [Guide de l'Ademe](https://librairie.ademe.fr/air-et-bruit/) (source : <https://librairie.ademe.fr/air-et-bruit/>)

[www.actu-environnement.com](http://www.actu-environnement.com) - 26/01/23 - Environnement & Technique – janvier 2023

## SOCIAL

Un **décret du 29 décembre 2022** détaille les modalités de mise en œuvre du **passport de prévention** et de sa mise à disposition de l'employeur avec autorisation du salarié. Ce dispositif a été instauré par la **loi Santé au travail du 2 août 2021**. Il permet d'inventorier les **attestations, certificats et diplômes** obtenus par le salarié dans le cadre des **sessions de formation** suivies durant toute sa carrière concernant **la santé et la sécurité au travail**. Le texte définit notamment "*le rôle des différentes parties, les catégories d'informations contenues dans le passeport de prévention, le calendrier de sa mise en œuvre et les modalités d'association du Comité national de prévention et de santé au travail*".

► Téléchargez le [décret n° 2022-1712 du 29 décembre 2022](#) (JO du 30/12/2022)

[www.preventionbtp.fr](http://www.preventionbtp.fr) – 11/01/23

**Carole Grandjean, ministre de l'Enseignement et de la Formation professionnels**, a présenté sa feuille de route pour les prochains mois : réforme des lycées professionnels, réduction des financements des contrats d'apprentissage, remise à plat des titres et diplômes et accès simplifié à la reconversion professionnelle. Dans le domaine de l'**apprentissage**, "*le futur ajustement des coûts-contrats initialement prévu en avril sera programmé pour juillet 2023*", après une première baisse des niveaux de prise en charge cet automne. L'**Agence nationale pour la formation professionnelle (AFPA)** sera missionnée afin d'accélérer "*la révision des titres et diplômes*". L'objectif est que "*les certifications évoluent au même rythme que la transformation des métiers*", a déclaré la ministre, en précisant qu'il s'agit d'un "*enjeu cardinal, au premier chef pour les ministères certificateurs*". Parallèlement, **France compétences** devra "*faire le point sur la diversité des pratiques et l'expérience accumulée en quelques années*". D'ici à l'été, il devra proposer "*les évolutions à apporter*", notamment pour un "*fonctionnement harmonisé des commissions professionnelles consultatives*". Celles-ci donnent leur avis sur toute création, modification ou suppression d'une certification professionnelle délivrée par l'État (hors diplômes de l'enseignement supérieur). **La réforme des lycées professionnels** vise à favoriser l'insertion professionnelle des lycéens, encourager la poursuite d'études et réduire les abandons en cours de parcours (2/3 des décrocheurs sont issus des lycées professionnels). Pour améliorer l'**insertion des jeunes**, de "*nouvelles formations professionnelles pour les métiers d'avenir*" s'ouvriront dès septembre 2023. En ce qui concerne la **reconversion professionnelle**, pour tenir compte des évolutions environnementale et numérique, la ministre prévoit de "*clarifier, simplifier tous les dispositifs de transition, voire d'en supprimer*", dans le cadre d'une concertation avec les partenaires sociaux. Le **contrat de professionnalisation** devrait être maintenu et "*repositionné en tant qu'outil d'accompagnement des transitions, une fois libéré de ses contraintes*".

[www.banquedesterritoires.fr](http://www.banquedesterritoires.fr) - 27/01/23

## ÉNERGIE - TÉLÉCOMMUNICATION - ENVIRONNEMENT

### EN FRANCE

La **Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies (FNCCR)** et **Enedis** ont élaboré une **convention type** pour permettre aux collectivités d'**utiliser les poteaux du réseau de distribution électrique** comme **support pour les caméras de vidéoprotection, panneaux de signalisation, radars pédagogiques ou tout autre objet connecté**. Cette mutualisation "*était d'autant plus attendue que les collectivités sont attentives à ne pas multiplier l'implantation de supports dans le domaine public*". Les collectivités intéressées devront "*conventionner localement avec Enedis et l'autorité concédante en charge de la distribution de l'électricité*". Enedis vérifiera à chaque fois "*la compatibilité des équipements avec l'utilisation et l'exploitation du support électrique concerné*".

[www.banquedesterritoires.fr](http://www.banquedesterritoires.fr) - 24/01/23 - [www.maire-info](http://www.maire-info) – 26/01/23

L'Assemblée nationale a adopté en première lecture la **proposition de loi visant à faciliter le financement de la rénovation énergétique des bâtiments publics de l'État et des collectivités**. Le texte permet d'expérimenter le **tiers financement**, public ou privé, **pour une durée de 5 ans**. Cette durée ne concerne pas l'exécution des contrats, mais la période durant laquelle ils pourront être conclus. Ce dispositif permet aux maîtres d'ouvrages d'étaler le remboursement de leurs investissements de rénovation énergétique, en partie financés grâce aux économies d'énergie réalisées. La proposition de loi instaure donc une dérogation temporaire à l'interdiction faite aux personnes publiques, de recourir au paiement différé des prestations dans les marchés publics (hors marchés de partenariat). Elle rend possible le paiement différé, sous conditions, pour les **Contrats de Performance Énergétique (CPE)** conclus dans le cadre d'un **Marché Global de Performance (MGP)**. Des CPE que **Thomas Cazenave, député (Renaissance), rapporteur de la Commission des lois** juge "*peu risqués, puisqu'ils sont soumis à des obligations de résultat*". Le texte cadre strictement les CPE passés dans le cadre de cette expérimentation. Si le contrat porte sur plusieurs bâtiments, des objectifs de performance énergétique devront être fixés pour chaque bâtiment. La réalisation d'une "*étude préalable*" facilitera la comparaison des différents véhicules contractuels et devra démontrer que le CPE est le plus favorable. Le texte a été qualifié de "*crucial et nécessaire*" par le **ministre de la Transition écologique, Christophe Béchu**. La rénovation des écoles représente à elle seule un coût de 40 Mds €. Une réflexion pour **mutualiser les rénovations dans les petites communes** a été conjointement menée par **France urbaine** et la **Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et régies (FNCCR)** afin de **permettre aux EPCI et aux syndicats d'énergie** de recourir également au tiers financement. Le texte sera débattu au Sénat le 16 février prochain.

► Téléchargez le [texte de la proposition de loi adoptée en 1<sup>ère</sup> lecture par AN](https://www.assemblee-nationale.fr) (source : <https://www.assemblee-nationale.fr>)

[www.batiweb.com](http://www.batiweb.com) – [www.banquedesterritoires.fr](http://www.banquedesterritoires.fr) - 20/01/23 – Enerpresse – 23/01/23

Le 17 janvier dernier, l'**Observatoire de l'Immobilier Durable (OID)** a présenté le **11<sup>ème</sup> Baromètre de la performance énergétique et environnementale des bâtiments**. Établi d'après une base de données de 25 300 bâtiments représentant 70 millions de m<sup>2</sup> et 30 contributeurs (AccorInvest, Gecina, Icade, Nexity, Altarea...), il permet de suivre l'évolution des consommations énergétiques, en nette diminution depuis 2019. En 2022, un **bâtiment de bureaux consommait en moyenne 146 kWh/m<sup>2</sup>/an**, soit une baisse de 9 % par rapport à 2021. Une tendance à relativiser selon les régions. En Ile de France, les consommations des bureaux dépassent de 17 % le seuil standard tandis que dans les grandes métropoles régionales, elles se situent 12 % en dessous. Les bâtiments construits dans les années 1970 présentent une consommation 35% plus élevée par rapport à l'indicateur standard, même s'ils ont vu leurs consommations diminuer de 7 % en 2022. **La décarbonation des bâtiments de bureaux progresse moins vite**. Elle se situe à - 2,2 %/an entre 2010 et 2021, "*alors qu'il faudrait atteindre - 4,5 % pour respecter les objectifs nationaux*". Pour la première fois, des indicateurs ont été publiés concernant **les hôtels et les établissements de santé**, qui consomment respectivement en moyenne 150 kWh/m<sup>2</sup>/an et 197 kWh/m<sup>2</sup>/an. Les cliniques atteignent des niveaux de consommation "*significativement au-dessus de la moyenne (+18 %)*" alors que les Établissements Médico-Sociaux (EMS), moins équipés, se situent "*très en-dessous de la consommation moyenne (-25 %)*". Dans l'hôtellerie, les bons élèves sont les établissements 1 et 2 étoiles, caractérisés par des chambres petites, tandis que les 5 étoiles et palaces, avec leurs équipements énergivores (piscine, sauna...) et leurs chambres spacieuses se situent en fin de classement.

► Téléchargez le [11<sup>ème</sup> Baromètre de la performance énergétique et environnementale](https://ressources.taloen.fr) (source : <https://ressources.taloen.fr>)

Enerpresse – 19/01/23 - [www.batirama.com](http://www.batirama.com) – 23/01/23

Dans **une note** rédigée par **la sénatrice Annick Jacquemet** (Union centriste), l'**Office Parlementaire de l'Évaluation des Choix Scientifiques et Techniques (OPECST)** s'inquiète de **l'impact de la pollution lumineuse nocturne** sur la santé humaine et sur le déclin de la biodiversité. Il appelle à "*passer d'un éclairage systématique à une adaptation fine selon le contexte*". D'après l'**Office Français de la Biodiversité (OFB)**, l'éclairage public en France couvrait 85 % du territoire métropolitain en 2021. Le **déploiement de la led** à partir des années 2000 aurait provoqué un **effet rebond** en termes de pollution lumineuse, en raison de la multiplication des zones éclairées, publiques ou privées. D'après l'Ademe, le nombre de points lumineux est ainsi passé de 7,2 millions en 1990 à plus de 11 millions aujourd'hui. Néanmoins, l'extinction de l'éclairage en cœur de nuit se diffusant, la durée d'éclairage a diminué de 12 % sur la même période. L'OPECST regrette que la "*réglementation ambitieuse pour limiter les nuisances lumineuses*" soit inefficace car "*peu appliquée, faute de contrôle*". Il juge également la réglementation "*incomplète*" puisque "*l'éclairage public et privé de la voirie ne sont soumis à aucune contrainte d'abaissement des contrastes*" et "*leur temporalité est laissée à la discrétion des autorités locales compétentes*". Pour Annick Jacquemet, "*la rénovation énergétique par les LED ne permettra de lutter efficacement contre la pollution lumineuse que si elle s'accompagne d'une réflexion globale sur la finalité des éclairages et sur leur réelle utilité au regard des besoins avérés des habitants*".

► Téléchargez la [note sur la Pollution lumineuse](http://www.senat.fr/rap/r22-292/r22-2921.pdf) (source : <http://www.senat.fr/rap/r22-292/r22-2921.pdf>)

AEF – 27/01/23

**Deux groupes de travail** ont été créés pour **structurer les filières industrielles du nucléaire et des énergies renouvelables**. Coordonnés par les **ministères de l'Industrie et de la Transition énergétique**, en relation avec les **Comités Stratégiques de Filière (CSF) Nucléaire et Nouveaux systèmes énergétiques**, ils réuniront des acteurs publics et privés des deux filières pour réfléchir au renforcement de la souveraineté industrielle de l'Hexagone et à son indépendance énergétique (moyens de production, technologies, compétences). Le groupe consacré au nucléaire vise à relancer la filière, en s'appuyant sur les conclusions d'un rapport du **Groupement des Industriels Français de l'Énergie Nucléaire (GIFEN)** qui devrait paraître mi-avril. Il sera suivi "*d'un plan Marshall des compétences*" présenté par l'**Université des métiers** d'ici le 15 mai. Le groupe dédié aux énergies renouvelables devra établir **un état des lieux précis de l'ensemble des chaînes de valeurs industrielles**, et définir une stratégie pour **contrer la concurrence internationale**, notamment vis-à-vis de l'**Inflation Reduction Act (IRA)**. Cette loi, adoptée par les États-Unis début août 2022, prévoit d'engager un budget de 386 Mds \$ (355,5 Mds €) en 10 ans en faveur de l'énergie et du climat. Des aides d'Etat qui risquent d'attirer les grands industriels, aux dépens des sites européens et français.

Contexte – 23/01/23

## EN RÉGIONS

**Auvergne Rhône Alpes**. Producteur d'énergies renouvelables, **Boucl'Énergie** développe, à l'échelle de "*quartiers à activité économique*", des **Communautés territoriales d'énergie partagée** visant à organiser l'**autoconsommation collective d'électricité photovoltaïque**. Il vient de signer un **partenariat avec Enedis Alpes** pour développer des projets de grande envergure. Un premier site pilote s'est implanté sur la Zone d'Activité Économique (ZAE) de **Saint-Martin-d'Hères (38)**. D'une puissance de 3 MWc, il devrait "*fournir 12 % de la consommation de la ZAE*". D'autres projets sont en cours d'élaboration à Sassenage/St-Egrève (38), Chambéry (73) et Annecy (74).

Enerpresse – 15/01/23

Ile-de-France. La ville de Rambouillet (78) élabore depuis 3 ans un **projet pilote de mobilier urbain bioluminescent**. Conçu par la start up **Glouee**, spécialisée les biotechnologies environnementales, un **panneau signalétique** utilise des bactéries marines enfermées dans des petits aquariums, pour produire de la lumière. Un système automatisé les nourrit régulièrement pour qu'elles puissent se reproduire. Le système sera testé durant 4 mois afin de valider la technologie, sa robustesse, son attractivité et son exploitation. A ce stade, l'éclairage doux équivaut à celui d'une bougie. Insuffisant pour éclairer une rue, il pourrait en revanche être utilisé dans les abris bus ou une vitrine de magasin.

[collectiviteslocales.fr](https://collectiviteslocales.fr) – 19/01/23 – [www.europe1.fr](https://www.europe1.fr) – 24/01/23

Occitanie. Depuis un an, la **technologie Vehicle To Grid (V2G)** est expérimentée à **Villeneuve-les-Avignon (30)**. Le site pilote est équipé de 8 bornes bidirectionnelles, qui permettent de charger les batteries des véhicules électriques ou de les décharger pour répondre aux besoins du réseau. Une programmation assure la flexibilité du système. L'expérimentation s'inscrit dans le cadre du **programme Flexitanie** qui repose sur le **déploiement de recharges intelligentes** en Occitanie. Les essais portent sur 50 bornes V2G associées à plusieurs flottes d'entreprises ou de collectivités. Le développement du parc de véhicules électriques étant appelé à fortement augmenter, le nombre de batteries susceptibles de soutenir le réseau de distribution représenterait à l'horizon 2015 **"l'équivalent de la production de trois à quatre centrales nucléaires, juste pour l'Occitanie"**, indique **Sylvain Vidal, Directeur des actions régionales en Occitanie chez EDF**. Le programme expérimente également la **technologie V1G** : 100 bornes intelligentes permettent de recharger n'importe quel véhicule (contrairement à la V2G). Plus souple, elle n'assure que la charge, en privilégiant la production d'électricité issue d'énergies renouvelables. Il est possible de programmer la charge aux heures creuses, de quoi permettre à l'utilisateur de **réduire sa facture de 20 % en moyenne**.

[www.actu-environnement.com](https://www.actu-environnement.com) – 27/01/23

## EN EUROPE

D'après les données d'**Eurostat**, la **production d'électricité à partir d'énergies renouvelables a augmenté de 5 % en 2021**. En 2021, l'électricité consommée en Autriche et en Suède était pour plus de 75 % d'origine renouvelable. En bas du classement, on trouve Malte (9,7%) et la Hongrie (13,7%). **Dans l'Hexagone, près d'un quart de l'électricité consommée est d'origine renouvelable (24,8 %)**. **L'éolien et l'hydraulique** représentent ensemble plus des deux tiers de l'électricité totale produite à partir d'énergies renouvelables dans l'Union européenne en 2021 (37 % et 32 %, respectivement).

Contexte – 30/01/23

A l'occasion du **Forum international de Davos, la Présidente de la Commission européenne, Ursula von der Leyen**, a annoncé le lancement d'un **"plan industriel du Green Deal"**, pour répondre à l'**Inflation Reduction Act américain**. Ce plan sera présenté à l'occasion du sommet des dirigeants les 9 et 10 février prochain. Il reposera notamment sur une **simplification de l'encadrement des aides d'Etat, le renforcement du financement communautaire** et proposera un **"nouveau règlement pour une industrie à zéro émission (Net Zero Industry Act)"**. Le besoin **"énorme" de compétences et de travailleurs qualifiés** dans les technologies propres a été clairement identifié comme l'un des principaux axes de travail. L'objectif de la Commission est de **"créer un environnement réglementaire qui permette un déploiement rapide [...] des secteurs essentiels à la réalisation de l'objectif zéro émission. Il s'agit notamment des secteurs de l'énergie éolienne, des pompes à chaleur, de l'énergie solaire, de l'hydrogène propre, ou encore du stockage"**. Le texte fixera des objectifs à l'horizon 2030. Il devrait permettre de **"simplifier et d'accélérer les procédures d'autorisation des nouveaux sites de production de technologies propres"**. Ce nouveau règlement sera mené en parallèle avec celui portant sur les **matières premières critiques ("european critical raw materials act")** qui doit être présenté début mars.

AEF – 17/01/23 - Contexte – 18/01/23



BTP

Créée en 2016, l'**entreprise Upcyclea** a pour vocation **"d'industrialiser l'économie circulaire"**. Le logiciel, **MyUpcyclea dédié au secteur du bâtiment** facilite les échanges et le réemploi. Depuis cet automne, un nouveau module, "Noah", facilite la mise en relation entre l'offre et la demande en matériaux et produits réutilisables proposés par différentes plateformes de réemploi (StockPro, Cycle Up, Articonnex, Mobius, Écomat, La Matière). **"Dans le bâtiment, l'économie circulaire c'est faire en sorte de concevoir des bâtiments comme des banques de matériaux, conçus pour être facilement démontables, et avec des produits caractérisés par ce qu'on appelle des passeports circulaires, qui permettront de les faire réintégrer des écosystèmes de réemploi, pour éviter que ces produits ne deviennent des déchets"**, explique **Eric Allodi, cofondateur d'Upcyclea**. Le logiciel propose près de 10 000 passeports circulaires rentrés par les fabricants. Cette **"signature circulaire"** permet également aux utilisateurs de **calculer les émissions de CO2, le degré de "circularité"**, ou encore le **niveau de toxicité d'un bâtiment**, sur la base des matériaux et produits qui le constituent.

[www.batiweb.com](https://www.batiweb.com) – 20/01/23